

vel

LE DÉMINIEUR

BULLETIN TRIMESTRIEL DE LA
Fraternelle des Démineurs de Belgique



ASSEMBLEE GENERALE

31 MAI 1991

BUREAU DE DEPOT : TERVUREN 1
1er trimestre 1991
MARS 1991

REDACTEUR RESPONSABLE :
BERGES, A.
Livingstonelaan 22
3080 TERVUREN

SOMMAIRE

1. ASSEMBLEE GENERALE 1991 : ORDRE DU JOUR.
2. FONDS DE SOUTIEN " GEORGE E. ".
 - a. PROPOSITION STATUT.
 - b. N° COMPTE.
 - c. LISTE DES DONATEURS.
3. COMMUNICATIONS DIVERSES.
4. SOUVENIRS ET ANECDOTES D'UN DEMINEUR (SUITE 5).
5. STAVELOT DANS LA GUERRE (SUITE).
6. UN MONDE ET SES CROYANTS.
7. UN SPORT DE COMBAT ORIENTAL "LE KARATE".

ASSEMBLEE GENERALE

Les membres effectifs sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Annuelle Statutaire, qui se tiendra le 31 mai 1991 à 10.30 hr au Service de Déminage de la Force Terrestre, Quartier Cdt. de Hemptinne, Hertogstraat 300, à 3001 HEVERLEE.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle Statutaire tenue le 18 mai 1990.
2. Rapport du Conseil d'Administration relatif aux activités de la Fraternelle aux cours de l'exercice 1990.
3. Exposé de la situation financière :
 - compte-rendu des recettes et des dépenses relatives à l'exercice 1990;
 - rapport des vérificateurs des comptes;
 - approbation des comptes;
 - décharge à donner au Conseil d'Administration.
4. Fixation de la cotisation 1992.
5. Elections statutaires

En application de l'art. 21 des statuts élection de 7 administrateurs sortants et rééligibles :

 - Mr DELHEZ, Franz
 - Mr DUMONT, René
 - Mr GOOSSENS, Willem
 - Mr HEUCHON
 - Mr CHOUFFART
 - Mr VAN CLEUVENBERGEN
 - Mr VERVENNE
6. Approbation des statuts du fonds de soutien "Ernest GEORGE".
7. Remise de la médaille du mérite de l'UFAG.
8. Remise de la médaille de Démineurs.
9. Communications diverses :
 - Félicitations aux récipiendaires des médailles dans les ordres nationaux remis par le Président de l'UFAC lors de l'assemblée générale UFAC;
 - Pèlerinage à STAVELLOT;
 - Souvenirs pour la salle de traditions (objet divers, photos, documents, etc ...)

A la présente convocation sont joints les documents suivant :

- a. Un exemplaire du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire du 18 mai 1990 (voir bulletin "Le Démineur" du 3e trimestre 1990).
- b. Un exemplaire du bilan 1990.
- c. Une copie du procès-verbal de contrôle des membres vérificateurs.

Les membres effectifs qui désirent présenter leur candidature pour le Conseil d'administration sont priés d'envoyer leur nom et adresse au secrétariat de la Fraternelle : Livingstonelaan 22, 3080 TERVUREN, avant le 01 mai 1991.

Toute demande d'interpellation à adresser lors de l'Assemblée Générale doit parvenir par écrit au secrétariat de la Fraternelle avant le 01 mai 1991. Cette demande doit comporter l'objet détaillé de l'interpellation.

Au nom du Conseil d'Administration

Le Secrétaire-Trésorier

Mr. A. BERGES

Le Président

Mr. A. BERTIN

RAPPORT DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 18 MAI 1990

Comme les années précédentes, l'Assemblée Générale avait lieu chez les démineurs de la Force Terrestre à HEVERLEE.

Après avoir salué les drapeaux et observé un instant de profond recueillement à la mémoire des camarades disparus, le Président National souhaite la bienvenue à tous les participants.

Il remercie le Chef de Corps, le Major JAMBE, ainsi que ses collaborateurs de l'accueil qu'ils nous réservent chaque année. Un mot d'accueil spécial est adressé à notre Marraine, Mme GEORGE et Mme DAUTEL ainsi qu'aux anciens Chefs de Corps. Il remercie les membres du comité ainsi que tous ceux qui ont activement oeuvré pour notre Fraternelle !

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE

1. L'Assemblée constate que les deux tiers des membres effectifs sont présents ou représentés et qu'elle est donc habilitée à prendre des décisions.
2. Le procès-verbal de l'Assemblée du 19 mai 1989 est approuvé.
3. Rapport du Conseil d'Administration.
 - La médaille du démineur : projet en cours.
 - Les interventions en cas d'accident de déminage :
 - a. Création à partir de 1991 d'un Fonds de Soutien "Ernest GEORGE".
 - b. Projet d'intervention en cours.
4. Situation financière.
 - a. Le décompte et la situation financière ont été publiés dans notre bulletin du 1^{er} trimestre 1990.
 - b. Rapport des vérificateurs comptables : voir même bulletin.
 - c. Aucune remarque n'ayant été faite, décharge est donnée au Conseil d'Administration.
5. Cotisation 1991.

Vu l'augmentation des frais de gestion le comité propose pour 1991 une augmentation de 50 fr. soit 300 fr.
6. Elections statutaires.

N'ayant pas reçu d'autres candidatures, le comité reste inchangé, à savoir :

Président National	: Mr. BERTIN, Alfons
Secrétaire-Trésorier	: Mr. BERGES, August
Section Brabant	: Mr. DELHEZ, Frans Mr. DUMONT, René Mr. GOOSSENS, Willem Mr. LINDEN, Joseph
Section Hainaut	: Mr. HEUCHON, Marcel
Section Liège	: Mr. CHOUFFART, Marcel Mr. MARCHAL, Henri Mr. PRIGNON, Roger
Section Flandre Occid.	: Mr. TOUSSAINT, Paul
Section Flandre Orient.	: Mr. EECKHOUT, Henri
Section DAS	: Mr. JAMBE, Albert Mr. MATTHEUS, Herman Mr. VAN CLEUVENBERGEN, Claude Mr. VERVENNE, Jerome.

7. Remise des Médailles de Mérite de l'UFAC.

Les membres présents, reconnus pour cette distinction ont reçu la médaille ou barette des mains du Président.

8. Médaille du Démineur.

Cette année encore quelques oubli ont été réparés et des anciens ont reçu cette distinction.

9. Divers.

BILAN DE L'ANNEE 1990

<u>ENTREE</u>		<u>DEPENSES</u>	
INTERETS	65.296	BANQUE	796
COTISATIONS	109.200	BULLETIN	34.570
STAVELOT	17.425	UFAC	39.260
ASSEMBLEE GENERALE	650	DECES	6.000
MEMBRES D'HONNEUR	1.200	PRIX GEN. SEVRIN	2.500
ALBUM	1.000	REUNIONS DU CONSEIL	8.450
		D'ADMINISTRATION	
		COTISATIONS	250
		ASSEMBLEE GENERALE	16.395
		FOURNITURES DE BU-	4.057
		REAU	
		FLEURS	4.130
		STAVELOT	49.620
		REPRESENTATION	6.100
SOLDE	2.357	PRET BRABANT	25.000
	-----		-----
	197.128		197.128

FONDS "GEORGE"

DON ANONYME	20.000		
DON MME. SEVRIN	500		
DON DAS	50.000	SOLDE	70.500
	-----		-----
	70.500		70.500

SITUATION

	31/12/89		31/12/90
	-----		-----
S.N.C.I.	57		5.495
BANQUE GEN.	23.946		16.151
C.C.P.	854		854
SOLDE			2.357
	-----		-----
	24.857		24.857

TITRES

S.N.C.I.	400.000	à	9,00%	01/06/93
	100.000	à	8,50%	01/08/91
BANQUE GEN.	100.000	à	11,50%	14/05/93
	100.000	à	7,60%	01/07/92

Fraternelle des Démineurs de Belgique
A.S.B.L.

Rapport

Des membres vérificateurs à l'Assemblée Générale Annuelle
Statutaire 1991.

Messieurs,

VAN CLEUVENBERGEN, Claude et MATTHEUS, Herman, réunis le 17/01/91 sur convocation du Conseil d'Administration, nous avons l'honneur de vous faire rapport sur la mission d'investigation et de contrôle qui nous est dévolue par les statuts.

Nous avons procédé à la vérification des comptes générateurs du passif et de l'actif et vérifié les écritures et les documents comptables de l'exercice 1990, que nous avons reconnus exacts.

En conséquence, les membres vérificateurs proposent à l'Assemblée Générale d'approuver les comptes tels que présentés et de donner due et valable décharge aux administrateurs.

Bruxelles, 17/01/91,

Mr. VAN CLEUVENBERGEN, C.
Mr. MATTHEUS, H.

Etaient présents : Mrs. BERTIN et BERGES.

ACTIVITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Réunions trimestrielles
- Réunions restreintes pour l'élaboration des Statuts du Fonds de Soutien " Ernest GEORGE ".
- Délégations avec drapeau aux diverses manifestations patriotiques.
- Pèlerinage au monument national à STAVELOT et réception par les édiles de la ville.
- Dépôt de fleurs par la Fraternelle et la DAS au monument de MEERDAAL à l'occasion de la fête de St. BARBE le 06/12/1990.

DONNEES ADMINISTRATIVES RELATIVES A L'ASSEMBLEE GENERALE DE
31 MAI 1991

Lieu: HEVERLEE
 Caserne Cdt. HEMPTINNE

Heure: Accueil: 09.45 hr.
 Assemblée: 10.30 hr.

1. Banquet

Menu: Potage crème " Carmen " -
 Scampi's " Caril " -
 Tournedos " Rossini " -
 Cresonnette
 Pommes noisettes -
 Omelette norvégienne -
 Moka -

Prix: 600 fr.apéritif, vin et eaux compris.

2. Inscriptions

Clôture des inscriptions: 01 MAI 1991

Règlement:

a. Auprès de votre délégué ou

b. C.C.P. 000-0497580-67

libellé : KBD ODLM

Hertogstraat 300

3001 HEVERLEE

MENTION INDISPENSABLE: 31 MAI + VOTRE NOM + VOTRE SECTION

3. Transport

- à organiser par les sections respectives
- transport en commun: le bus n° 5 assure la liaison entre la gare de LOUVAIN et le Caserne de HEVERLEE.

4. Liste de participants

Les sections feront parvenir leur liste de participants au secrétariat de la Fraternelle avant le 15/05/1991;

PROPOSITION FINALE DE STATUTS POUR LE FONDS DE SOLIDARITE GEORGE E

(Revue et corrigée le 13/02/91)

Ref : Statuts de la Fraternelle des Démineurs de Belgique
Moniteur Belge Ref N° 1645/46 du 14/12/89.

CHAPITRE 1 : CONCEPTION GENERALE

a. Constitution

Sous la tutelle de la Fraternelle des Démineurs de Belgique, celle-ci et la DAS (1) ont créé de commun accord le fonds de solidarité GEORGE E.

b. Dénomination

Fonds de solidarité GEORGE E.

c. But

Attribuer une aide financière immédiate au(x) victime(s) d'un accident de déminage ou à défaut à leurs ayant-droits légaux.

d. Durée

Le fonds de solidarité GEORGE E est créé pour une durée illimitée excepté si sa dissolution est décidée selon les statuts en vigueur.

e. Application

01 janvier 1991.

(1) DAS = Démineur activité Service

CHAPITRE 2 : MODALITES FINANCIERES

a. Capital de base

- (1) La Fraternelle des Démineurs de Belgique met à la disposition du fonds GEORGE E une somme de 100.000 FB.
- (2) La DAS verse une somme de 50.000 FB.

b. Alimentation du fonds

(1) Par cotisation

100 FB par an et par membre effectif de la DAS.

(2) Par versement

Suivant le bonus établi en fin d'année lors de la clôture du bilan financier annuel de la Fraternelle des Démineurs de Belgique.

(3) Par don

(a) de la DAS ou de ses sections en fonction de leur situation financière ou récolte de fonds organisée lors de fêtes ou activités diverses, sur base des décisions à prendre suivant les statuts de la DAS.

(b) personnel

(c) en accord avec les statuts de la Fraternelle (art. 14 & 18).

CHAPITRE 3 : COMITE DE GESTION

a. La gestion du fonds GEORGE E est assurée par les membres du Comité de Gestion du fonds GEORGE E tels que désignés ci-après au chapitre 4.

b. Les membres de ce Comité de Gestion sont responsables de la gestion du fonds vis à vis des membres effectifs de la Fraternelle et de la DAS en vertu des statuts existants.

CHAPITRE 4 : GESTIONa. Administration

Elle est assurée par le Comité de Gestion du fonds qui doit répondre de sa gestion devant le Conseil d'Administration de la Fraternelle tel que prévu aux statuts.

b. Comité de Gestion du fonds GEORGE E

Il est composé des membres du Conseil d'Administration de la Fraternelle des Démineurs de Belgique.

c. Composition du Comité de Gestion

5 membres (effectif ou suppléant)

- (1) Président de la Fraternelle.
- (2) Secrétaire de la Fraternelle.
- (3) Président de la DAS.
- (4) Secrétaire de la DAS.
- (5) Trésorier de la DAS.

d. Adaptation du Comité de Gestion

L'adaptation du Comité de Gestion du fonds de solidarité GEORGE E peut avoir lieu une fois par an lors des Assemblées Générales annuelles tenues selon les statuts de la Fraternelle et de la DAS.

CHAPITRE 5 : PROCEDURE DE FONCTIONNEMENTa. Fonctionnement

(1) Communication de l'accident
Décision du Comité de gestion
Contrôle

- (a) Tous les accidents de déminage selon le Comd Unité ou le responsable de la section DAS susceptible de bénéficier d'une intervention financière doivent être communiqués le plus vite possible au président de la DAS. Il sera nécessaire de remplir le formulaire ad hoc (en annexe). L'avertissement peut être fait par téléphone et la confirmation sera faite par écrit à l'aide du dit formulaire (en annexe)
- (b) Après réception de la demande, le président de la DAS réunira le Comité de gestion.

- (c) Sur base de l'information transmise le Comité de gestion décide de l'intervention et de l'importance du montant alloué. Cette décision sera notée à l'emplacement prévu au verso du formulaire.
- (d) Ce document servira comme preuve comptable du fonds GEORGE. C'est le secrétaire-trésorier de la Fraternelle qui tiendra la comptabilité.
- (e) Le contrôle de la comptabilité sera fait annuellement ou sur demande du Comité de gestion de la Fraternelle ou du Président de la DAS.
- (f) Le bilan sera clôturé annuellement à la date du 31 Dec et ajouté à la comptabilité de la Fraternelle.

(2) Bénéficiaire

- (a) Tout démineur des Forces Armées (Terrestre, Navale, Aérienne) en activité de service, membre effectif de la DAS, en règle de cotisation pour l'année en cours, faisant partie d'une unité de déminage, étant victime d'un accident, d'une contamination TOX ou d'une irradiation et ce en mission commandée par le service, missions opérationnelles incluant stage, cours en Bg ou à l'étranger et dû à une intervention opérationnelle sur munitions conventionnelles (EOD) y compris les toxiques et chimiques ou engins de sabotage (IED), entraînant une invalidité physique permanente reconnue par la commission d'enquête médicale.

Remarque : Aucun stage d'adhésion aux conditions fixées ci-avant n'est exigé pour bénéficier de l'indemnisation.

- (b) Les héritiers légaux des bénéficiaires définis ci-avant reconnus par testament déposé et acté chez un notaire ou suivant les termes légaux de succession.
- (c) Tous les autres cas sont réglés par le Comité de Gestion du fonds GEORGE E qui au besoin peut les soumettre à l'avis du Conseil d'Administration de la Fraternelle.
- (d) Le(s) candidat(s) démineur(s) des trois Forces Armées en cours de formation de déminage victime d'un accident de déminage avec munition ou engin de sabotage lors de son instruction et/ou de son stage pratique, à condition d'être membre (STATUT DAS art. 3.2.2.1. : Membres adhérent) cas spécifique à envisager dans les statuts de la DAS.

(3) Attribution

- (a) Par victime ou bénéficiaire légal tel que défini ci-avant, il est attribué selon le dommage physique encouru une somme en rapport avec le taux d'invalidité physique repris au tableau d'invalidité fixant le pourcentage d'invalidité en fonction du dommage physique, tableau légal édité par le Ministère du Travail et accepté comme référence de calcul par la Comité de Gestion.
- (b) Le calcul du taux d'invalidité est le même pour tout(s) bénéficiaire(s) tel(s) que défini(s) ci-avant quelque soit l'unité à laquelle il appartient.
- (c) En cas de modification au tableau statutaire d'invalidité, le dernier taux légal en cours est d'application.
- (d) Un pour-cent (1 %) d'invalidité équivaut à 500 FB. Cette indemnité peut être revue ou maintenue lors des Assemblées Générales annuelles de la DAS et de la Fraternelle.
- (e) La moitié de la somme auquel a droit le(s) bénéficiaire(s) défini(s) ci-avant est mise à disposition au plus tard dans les 72 heures après décision du Comité de gestion ou suivant le cas dans meilleurs délais compte-tenu des jours fériés légaux et week-end.
- (f) Le solde est versé après réception du rapport officiel de la commission d'enquête médicale fixant définitivement le taux d'invalidité permanente reconnue à la victime(s).
- (g) Le montant des indemnités versé en première échéance comme défini ci-avant (50 %) NE doit en aucun cas être remboursé par le(s) bénéficiaire(s) reconnu(s) par le Comité de Gestion même si le taux officiel reconnu a posteriori par la commission d'enquête médicale est inférieur au taux accordé initialement par le Comité de Gestion.
- (h) Dans ce cas spécifique, le solde versé au bénéficiaire est adapté proportionnellement sur base du pourcentage accordé officiellement par la commission d'enquête médicale afin que l'indemnité reste de 100 % pour le(s) bénéficiaire(s) sur base du taux d'invalidité défini ci-avant.
- (i) En cas de décès l'entièreté du montant de l'indimmité est payée intégralement et en une fois.

CHAPITRE 6 : DISPOSITIONS PARTICULIERES

- a. Les membres effectifs ou suppléants siégeants au Comité de Gestion du fonds de solidarité GEORGE E statuent des cas qui leurs sont soumis en toute indépendance et leur décision est SANS appel.

- b. Ils restent responsables devant le Conseil d'Administration de la Fraternelle comme expliqué ci-avant.

- c. Ils statuent des indemnités à accorder au(x) bénéficiaire(s) en fonction des montants disponibles au fonds GEORGE E.

DEMANDE D'INDEMNISATION POUR ACCIDENT DE DEMINAGE "FONDS GEORGES E "

1. Unité

- Dénomination
- Adresse
- Tel

2. Commandant

- Nom
- Grade

3. Résumé suivant de l'accident

- Date
- Lieu
- Circonstances

4. Avis médical (éventuellement attestation)5. Victime(s) bénéficiaire(s)

- Nom
- Grade
- Date de naissance
- N° Matricule
- Unité
- Position
- Adresse : - civile
 - militaire
- Bénéficiaire légal

6. Taux d'invalidité constatée après l'accident

NOM	%	BLESSURE ENCOURUE	
a.			
b.			
c.			

7. Commentaires et/ou remarques8. Personne(s) à contacter9. Rédacteurs

Case réservée au Comité de gestion :							
Nom Prénom Matricule	% invalidité	Indemnité immédiate proposée +/- 50 %		Indemnité complémentaire (solde) +/- 50 %			Total
		Montant	Total 50 %	accordé le	Montant	Date	

Comité gestion
Membre OAD

Signatures
Membre OAD

Président DAS

Secrétaire / Trésorier

Président Fraternelle

FONDS "GEORGE E."

N° 145-8044000-69

Don anonyme	:	20.000 fr
Don Madame SEVRIN	:	500 fr
Démineur Activité Service	:	50.000 fr
Don MEERSSEMAN-LOUWAGE	:	500 fr
Adjt DENEÉ	:	1.000 fr

		72.000 fr

COMMUNICATIONS DIVERS

Nous avons le plaisir de vous faire part des noces d'or des époux CRAEYMEERCH Paul (Section West-Vl.) fêtées le 08/11/90.
Sincères félicitations.

COMMUNICATIONS DES SECTIONS REGIONALES

Cher ami RETARDATAIRE,

N'ayant, jusqu'à présent, pas encore perçu votre cotisation pour l'année 1991, dont le montant s'élève à 300 fr, nous nous permettons d'insister pour rattraper cet oubli.

Aussi attendons avec impatience votre paiement, afin que nous puissions établir la liste des membres avec les nouvelles adresses éventuelles (surtout le nouveau n° postal de la commune).

D'ici peu un bulletin paraîtra, nous ne voudrions pas qu'il nous revient avec la mention "adresse inconnu" ou "incorrecte".

Permettez nous de vous rappeler que chaque lettre coûte de l'argent et devoir envoyer des rappels sont des dépenses inutiles.

N° CCP des sections :

NATIONAL	: 210-0257747-70
BRABANT	: 000-0817353-31
HAINAUT	: 000-0181949-74
FLANDRE-OCCIDENTAL	: 385-0062695-96
FLANDRE-ORIENTAL	: 000-0150164-08
LIEGE	: 000-0790211-49
D.A.S.	: 001-1357579-43

BENIDORM

Notre super voyage de 10 jours à BENIDORM en car-couchettes.

Départ : Le 17 juin 1991

Prix : 10.800 fr pour pension complète

Réservations et informations : La Fraternelle des Démineurs de Belgique.
Section Provinciale :
Flandre-Occidentale.
Kasteeldreef 2
8650 HOUTHULST
Tf : 051/70.18.34.

Réservations au plus tard : Le 1 juin 1991

avec mes amicales salutations.

SECTION BRABANT

Comme chaque année nous avons célébré notre Ste. BARBE par un dîner qui a eu lieu dans notre nouveau local "La Maison des Ailes".

A midi le bar s'ouvre pour nous laisser goûter l'apéritif, gracieusement offert par la section, pendant lequel nous avons eu le plaisir de pouvoir recevoir le Col.e.r. POSSCHELLE, qui avait tenu à venir nous souhaiter bonne fête alors que lui-même était retenu ailleurs.

Malheureusement, juste avant de passer à table, nous parvenait un appel téléphonique de la part de Mr. COPPENS pour l'excuser, sa fille venait d'avoir un accident de voiture. Nous espérons que tout s'est bien arrangé et souhaitons bientôt le revoir à nos réunions mensuelles dans notre nouveau local, le 1er mercredi du mois à 15 hr.30.

D'après les échos perçus lors du café et pousse-café, pris au bar, les absents ont eu tort, le repas était non seulement d'un goût exceptionnel mais en plus très copieux.

Enfin c'est notre sympathique Mme DAUTEL qui a eu la joie de gagner le splendide prix unique de notre tombola.

A bientôt.

Le scribe de service.

COMMUNICATIONS DIVERSESNECROLOGIE

Nous sommes peinés de vous apprendre les décès de nos camarades :

Mr DEWOOGHT Julien	Section West-Vl.
Mr MAURITS-KINDT	Section West-Vl.
Mme REUL Jean	Section Liège
Mr JORIS Fernand	Section Liège
Mr GOFFINGHS Emile	Section Liège
Mme TOMMELEYN Margriet Vve de Mr GOETHALS	Section West-Vl.
Mr BERTRAND Achille	Section Liège
Mr ANGELY Jean Emile	Section Heneg.
Mr URBAIN Georges	
Mr DERUYTER Victor	Section West-Vl.

Nous présentons aux familles nos sincères condoléances.

SOUVENIRS ET ANECDOTES D'UN DEMINEUR (suite 5)

Nous décidâmes, un soir, de rallier EUPEN, afin d'y aller boire un verre. Dans la ville haute nous repérâmes un café d'où s'échappait de la musique. Derrière le comptoir, deux jeunes filles, devant le comptoir deux gaillards d'une vingtaine d'années. Un tourne-disque diffusait des airs quelconques, lorsque à un moment donné, l'un des jeunes gens mis en route un disque de musique de marche hitlerienne. La réaction fut rapide: Antoine CHEVEAU, l'un de mes hommes, brisa l'appareil, quant à la trentaine de disques, elle fut proprement piétinée. Et les deux types, que pensez-vous qu'ils firent? Pas grand chose, car ils furent balancés, sans cérémonie sur le trottoir. Je me rendis aussitôt à la gendarmerie locale afin de relater l'événement, et tout en resta-là! Il ne fallait quand-même pas forcer la dose et nous provoquer.

Bien avant ce qui précède, il me revient à l'esprit une histoire que par crainte d'oublier, je vous conte aussitôt: nous avons été requis par l'Administration Communale de LOUVEIGNE afin d'extraire du sol six bombes de 50 kgs., lâchées, à basse altitude par un avion en perdition. Elles étaient dispersées dans six prairies appartenants à des propriétaires différents. Le garde-champêtre, véritable sosie de FERNANDEL, s'était rendu, pendant que nous creusions le sol, chez chacun des fermiers afin d'obtenir, moyennant paiement de notre part, à des prix honnêtes: du beurre, du lard et des oeufs. Sur les six fermiers, deux seulement acceptèrent favorablement. C'est ici que l'histoire se corse. Toutes les bombes étaient dés-amorçables mais, d'autorité, notre garde-champêtre, simili-FERNANDEL, déclara que celles qui se trouvaient dans les parcelles des fermiers rétifs, devaient être détruite sur place, en y ajoutant même les deux autres. Résultat: quatre beaux cratères qu'il fallut pas mal de temps et beaucoup de chariots de terre pour combler. Un qui l'était, comblé, c'était notre demineur occasionnel qui avait les dents longues et en avait une fameuse contre ses quatres concitoyens qu'il savait s'être enrichi par le marché noir.

J'en reviens à la partie germanophone de notre pays. Il existait, avant 1940, une bizarrerie en matière de délimitation du territoire belge et allemand. Venant d'EUPEN, une ligne de chemin de fer, pénétrait en ALLEMAGNE, par RAEREN - ROTT - ROETGEN, pour rentrer en BELGIQUE par HAMMERSDORF. Cette ligne était belge sur la largeur de son empiètement. La bizarrerie consistait donc dans le fait que les territoires situés de part et d'autre du chemin de fer, étaient allemands. Après leur victoire, en mai 1940, les Allemands tracèrent une nouvelle frontière en s'accaparant de nombreux hectares de forêts situés entre le dit chemin de fer et une ligne Nord-Sud partant de RAEREN jusqu'à MUTZENICH, près de MONSCHAU. Lors de la capitulation du Reich, ce territoire fut attribué à la BELGIQUE.

L'Institut Cartographique Militaire Belge désiraît, au plus tôt, y faire des levers de plan, afin de remettre les cartes à jour. Toutefois il y avait un sérieux problème, à savoir : que toute cette région, boisée par de hautes futaies, était fortement piégée. Mines antipersonnel, antitanks, chapelets de grenades, fils de trébuchement et autres.... misères du même genre, en bref l'endroit idéal pour un candidat au suicide. Le déminage n'avancait pas. L'Institut Cartographique estima nécessaire, avec l'accord de notre Etat-Major, à Bruxelles, d'envoyer sur place un observateur qui, de visu pourrait justifier des raisons de notre lenteur. J'avais été prévenu personnellement de cette arrivée, via la gendarmerie d'EYNATTEN, par le Général SEVRIN qui, malicieusement m'avait conseillé de réserver à ce Monsieur, un accueil dont il garderait le souvenir! Deux jours après nous réceptionnâmes notre visiteur. Je m'empressai aussitôt de le mettre en condition optimum. Je l'accablai de recommandations inquiétantes. Sa belle assurance parut fondre comme neige au soleil. L'ayant amené sur place je lui prodigeai mille conseils, celui, entre-autre de ne poser ses pieds que là où j'avais mis les miens. Nous l'avions prié, auparavant, de se débarrasser de ses bagues, sa montre, son portefeuille...pour le cas...ou? Le jour précédant son arrivée, nous avions replacé une dizaine de tellermine, désamorçées, bien entendu et sous lesquelles nous avions dissimulés les détonateurs, neutralisés, le tout recouvert d'un gazon nettement différent de la végétation environnante. Détecteur en main, j'avançais prudemment, mais de façon qu'à un moment donné, j'amenai notre visiteur à avoir son pied gauche à quelques centimètres d'une mine-bidon. Je lui intimai énergiquement l'ordre de ne plus bouger, en lui signalant le danger auquel il était exposé. Avec un luxe de précautions, je fis mine de désamorcer l'engin et je lui montrai le détonateur. Il était livide et il transpirait d'abondance. Estimant en avoir assez vu, il émit le désir de se retirer. Quelques jours après, nous parvint la copie du rapport qu'il avait établi. Jamais nous ne reçûmes autant d'éloges, en plus il s'affirmait convaincu que notre travail ne pouvait être mené plus rapidement, ce en quoi il n'avait pas tort! Avec de telles appréciations il espérait n'être jamais plus désigné pour une belle mission. Heureusement qu'il n'était pas cardiaque!

Ce cantonnement devait encore nous valoir d'autres histoires : celle par exemple d'une jeune fraudeuse venant d'AACHEN et que XAVIER, lui encore, avait surpris traversant le bois afin de repasser en ALLEMAGNE. Elle était jeune, vingt ans peut-être? et jolie, mais elle paraissait être enceinte, tant devant que derrière et même sur les côtes. Amenée à notre cantonnement nous la forçâmes à dévoiler..la raison de son entournure. Il s'agissait tout bonnement d'une ceinture composée de dix godets contenant chacun un quart de kilo de café, celui-ci passa, bien entendu dans notre garde manger et pour remercier la donzelle de sa générosité, involontaire, nous lui fîmes épilucher les pommes de terre, nettoyer le parquet, secouer nos couvertures et cirer nos chaussures. Jamais plus, elle ne repassa dans les environs. (à suivre).

STAVELOT DANS LA GUERRE 40/45

Le 18 décembre

Conscients de l'urgence de défendre STAVELOT, les Américains donnent l'ordre à un détachement de la Task-force HANSEN de s'y rendre. Placé sous le commandement du major SOLIS et composé de la compagnie A du 526e (C.A. MITCHELL) et du 1er peloton (J. DOHERTY) de la compagnie A du 825e, le détachement quitte la colonne mère à BURNENVILLE sous la guidance d'un lieutenant du 291e génie. Arrivé à STAVELOT à 3 h 45, SOLIS trouve le pont gardé, il installe son P.C. au P.C. des sapeurs du 202e génie (place du Rivage?) et prend de rapides dispositions provisoires de défense malgré l'impossibilité de faire une reconnaissance efficace des lieux avant le jour.

A ce moment, le capitaine GAMBLE se porte également en renfort avec un peloton de la compagnie C du 291e génie, il traverse les lignes du 526e et monte avec 2 jeeps vers le barrage de la Corniche où il retrouve le camion 1/4 tonne de la compagnie C et les 2 victimes de l'accrochage.

SOLIS dispose ses effectifs :

- au-delà du pont à gauche, le 2e peloton renforcé par une section de tank-destroyers,
- à droite du pont vers la route de WANNE, le 1er peloton,
- en réserve, le 3e peloton, le peloton antichars du 526e et l'autre section du 1er peloton du 825e,
- en réserve encore, la compagnie C du 202e génie et des sapeurs du 296e génie.

A LA VAULX-RICHARD, PEIPER concentre ses forces et prépare son attaque. Il envoie les grenadiers du 3e bataillon (DIEFENTHAL) pour investir en tapinois toute la colline du STOCKEU. Il réquisitionne 2 habitants du hameau : E. GLAUDE et J. CALIFICE pour servir de guides et les place de force sur 2 jeeps U.S. qui démarrent en tête de colonne peu après 5 h. Vers 5 h 30 ou 6 h, ils viennent buter dans le barrage de mines de la CORNICHE. Descendus des véhicules, comme les soldats allemands, GLAUDE et CALLIFICE rampent sur le bas côté de la route jusqu'à l'ancien "corps de garde" et s'esquivent en se donnant la main par le vieux chemin de LODOMEZ en contrebas.

Pendant ce temps, vers 5 h 30 également, dans la côte de la route du VIEUX CHATEAU, le 2e peloton entre en contact avec l'attaquant, puis ce contact s'étend sur toute la ligne jusqu'au 1er peloton route de WANNE.

A 6 heures, les 2 pelotons sont engagés en force et reculent comme ils le peuvent derrière le pont sous un puissant tir, en perdant 2 halftracks. Au même moment, surpris alors qu'ils progressaient pour gagner des positions de tir, les 2 halftracks du 825e et leurs canon de 57 mm sont également détruits au bas de la côte.

La ligne de défense s'étire, à l'aube, derrière la rivière, mais, pendant que les 2 pelotons se réorganisent, les grenadiers allemands s'emparent du pont qui est repris un peu plus tard après un féroce combat.

SOLIS recule son P.C. au "square" (place du Marché?) ainsi que celui du génie. Un canon du 825e est placé au centre de STAVELOT, un autre au bout de l'Allée Verte. Des canons anti-chars sont sur l'Allée Verte et dans le parc du Château MALACORD. Vers 7 h, après le déminage du barrage routier où les 2 jeeps de tête sont détruites, la colonne de chars allemands débouche de la CORNICHE et avance rapidement en pilonnant la ville. Un violent feu croisé de toutes armes se déclenche au jour naissant. Un bataillon attardé de la 7e division blindée, le 203e bataillon d'artillerie anti-aérienne, traverse en ce moment STAVELOT. Sa batterie D s'arrête vers 8 h du côté de l'Allée Verte pour protéger son convoi. Elle fait feu de ses quadruples mitrailleuses (point 50) et de ses canons de 37 mm, pendant une heure environ. Son tir rapide est très efficace mais elle perd 3 véhicules et compte 5 blessés puis elle décroche pour rejoindre son bataillon; mais un long détour par FRANCORCHAMPS s'impose, la traversée de la ville étant maintenant impossible.

Les chars allemands avancent bientôt sous le couvert des maisons de la route du Vieux Château. L'étable de la ferme RENSONNET et la ferme LEJEUNE brûlent. La maison DIZIER, près du pont, flambe à son tour. Des immeubles s'écroulent.

Vers 8 h 30 les Panther sont en face du pont, le pillage redouble d'intensité et, bientôt, le pont est franchi. Des mines avaient bien été placées sur le pont, mais celui-ci n'avait pas été préparé pour la démolition et il était impossible de le faire après le début des combats. A 9 h, les blindés avancent dans le RIVAGE en divisant les unités U.S. (1er et 2e pelotons à gauche, le 3e à droite, isolé du côté des tanneries) et les grenadiers s'infiltrèrent en combats de rue, maison par maison. A 9 h 30, les blindés montent la rue du HAUT-RIVAGE, tournent au coin de la rue Henri MASSAGNE en mitraillant les immeubles et les civils lents à se cacher.

Les combats de rue persistent dans le fond de la ville mais les pelotons débordés signalent qu'il leur est impossible de poursuivre. Un canon de 57 mm est déplacé vers le VINAVE d'où il peut tirer sur un Tigre Royal qui monte le HAUT-RIVAGE. 15 (?) obus sont échangés dans le duel. Le char est atteint à la tourelle, il recule dans les façades où il s'immobilise vers 10 h 30, ce qui oblige la colonne allemande à emprunter l'étroite rue HOTTONRUY. Une septantaine de blindés sont passés et filent en direction de TROIS-PONTS. Dès 11 h, les G.I., complètement débordés, reçoivent l'ordre de battre en retraite, les 1er et 2e pelotons se retirent immédiatement par la N23, ce qui reste des tank-destroyers et des antichars prend la direction de MALMEDY. Le canon du VINAVE est saboté avec une grenade incendiaire. Les sapeurs du 202e génie, avec ceux du 296e génie, s'en vont vers SPA en abandonnant des mitrailleuses et des remorques. A 12 h, le 3e peloton du 526e profite d'un arrêt du passage de la colonne ennemie pour décrocher à son tour du quartier des tanneries et se retirer par la HAUTE-LEVEE; le major SOLIS suit avec un halftrack et un canon. En plus du matériel perdu, la Task-force SOLIS compte 5 tués, 15 blessés et 26 disparus...

Mais revenons un peu en arrière. Beaucoup de STAVELOTAINS quittent la ville à l'aube, les autres s'abritent comme ils peuvent. La section M.P., place E.Grandprez, évacuée à 7 h.

Et les immenses dépôts d'essence et de lubrifiants, qu'en advient-il?

Depuis le 14 décembre, leur garde est assurée par les soldats belges (1er peloton et 2 sections du 3e pelotons) de la 3e compagnie du 5e bataillon de fusiliers dont le P.C. se situe au Château MALACORD. Les dépôts qui entourent STAVELOT forment le "dépôt" n° 2 dit "de la vieille route de FRANCORCHAMPS". Ils totalisent approximativement 3.000.000 litres d'essence et 1.150.000 litres d'autres produits et se subdivisent en 3 sous-dépôts distincts :

- à MISTA, sur l'ancienne route de STAVELOT à MALMEDY, de part et d'autre du hameau de BINSTA. Son évacuation commencée durant la nuit du 17 au 18 est terminée le 18 à 10 h.
- sur la route du circuit ou nouvelle route de STAVELOT à FRANCORCHAMPS, vers BLANCHIMONT. Le dépôt commence un peu en amont de la route secondaire de CHENEUX. Il est évacué dans l'avant-midi du 18.
- sur la vieille route de STAVELOT à FRANCORCHAMPS. Le plus important des trois, il s'étend sur le côté est de la route, depuis le sommet de la HAUTE-LEVEE jusque très loin en direction de FRANCORCHAMPS.

Les fusiliers belges du capitaine BURNIAT commandés par le lieutenant DETROZ chargent leur unique camion à l'aube et quittent leur P.C. Ils déchargent 8 hommes à la BICOQUE et stationnent dans l'expectative d'une montée des Allemands. Lorsqu'à 12 h, le 3e et dernier peloton fait retraite, suivi un peu plus tard du major SOLIS avec son halftrack, il est décidé de brûler les 3 premiers tas qui sont au bord de la route immédiatement en aval de la BICOQUE. Après quelques essais infructueux à la mitrailleuse et au brenn avec des balles traçantes, on allume finalement le feu en répandant l'essence sur le sol et en craquant simplement une "allumette". L'incendie fait rage rapidement, les bidons explosent. Quelques minutes plus tard, les G.I. du 3e peloton boutent également le feu aux énormes tas qui s'étendent en amont de la BICOQUE jusqu'à la route du Château DE LEXHY. Le reste du dépôt, déjà en cours d'évacuation par les camions de la 3814e pilotés par des Noirs, sera totalement transporté pour le 19 à 13 h. On estime la quantité brûlée à environ 470.000 litres. Les fusiliers belges s'en vont vers SPA (P.C. à la SAUVENIERE) tandis que SOLIS et son 3e peloton s'installent en barrage routier à l'arrière du dépôt en flammes.

Quittons ce spectaculaire feu d'artifice pour revenir au théâtre des opérations déjà marqué par la mort de plusieurs civils - au CHATELET, place E. GRANDPREZ, route de TROIS-PONTS - lâchement mitraillés au bord de la chaussée ou fusillés devant leur maison sur le trajet de la colonne blindée S.S. Celle-ci approche de TROIS-PONTS où les Américains se préparent à la recevoir. (à suivre)

UN MONDE ET SES CROYANTS

L'Islam est une religion qui est née en Arabie au septième siècle. C'est alors que le prophète Mohammed, entre 610 et sa mort en 632, annonçait ou dictait le Coran. Le mot "Islam" est souvent mal traduit par "soumission", tandis que la traduction correcte devrait plutôt être "faire la paix" ou "pacification". D'autres encore parlent de "dévotion". De cette même manière un grand nombre de termes arabes posent des problèmes de traduction.

L'Islam est la réponse arabe aux religions les plus influentes dans la région : le judaïsme et le christianisme. L'Islam va incorporer et perfectionner ses deux prédécesseurs, les dépasser même. Rien d'extraordinaire donc si le chrétien reconnaît beaucoup de termes islamiques : l'Islam est basé sur la Bible. Jésus est un prophète et non un dieu. Mohammed en revanche est le dernier des prophètes et a donc le plus d'autorité : c'est lui qui a le dernier mot.

C'est pour cette raison qu'on ne peut en aucun cas se moquer du Coran, ce qui implique aussi que traduire le Coran est une bien périlleuse entreprise. (En soi Allah veut dire la même chose qu'"Elohim Adonai", le Dieu de la Bible.)

Outre le Coran, la base de l'Islam, ce sont les traditions, les devoirs, les prohibitions et les interprétations qui constituent le corps sur lequel les théologiens se basent pour émettre leurs jugements sur ce qui est admis et sur ce qui ne l'est pas dans la société actuelle. Les différents chismes et le grand nombre de sectes qui marquent l'Islam font que l'unanimité concernant la validité d'une règle est souvent nulle. Les défenseurs de l'Islam en font souvent un argument : comme le droit islamique exige dans certains cas graves l'unanimité des témoins ou des spécialistes pour pouvoir rendre un jugement, ils préconisent que la confusion devient tellement grande que l'erreur juridique est presque exclue.

Les lieux saints de l'Islam sont avant tout la Mecque et Médine et également l'entièreté du territoire de l'Arabie Saoudite, puisque c'est là que se trouve le berceau de cette religion. Les prières se font dans la direction de la Mecque, les mosquées sont orientées sur la Mecque et le grand pèlerinage que chaque croyant doit avoir fait au moins une fois dans sa vie a pour but ... la Mecque, ville interdite pour les incroyants et les non-musulmans. Il est donc très facile de se faire une idée des sentiments qu'engendre la présence d'un demi million de soldats américains incroyants, de femmes et de juifs dans les sables de l'Arabie.

Comment devient-on musulman, "celui qui se voue entièrement à Allah"? Tout d'abord il s'agit là d'une décision qui ne peut en aucun cas être prise à la légère car l'apostasie se paie par la peine de mort. Et bien que la croyance soit simple, les lois de l'Islam le sont beaucoup moins : beaucoup plus que le Christianisme, l'Islam est la religion d'une communauté de croyants.

Les cinq devoirs des musulmans sont en même temps les cinq piliers de l'Islam. Le premier devoir est la confession de foi ou shahada : "Il n'existe pas d'autre dieu qu'Allah et Mohammed est son prophète". Les quatre autres devoirs sont la prière, l'aumône obligatoire, le hadj ou le pèlerinage à la Mecque et le carême durant le mois du Ramadan.

Un musulman prie cinq fois par jour, toujours en faisant les mêmes gestes et en prononçant les mêmes formulations. La prière du vendredi se fait dans une mosquée et est introduite par un sermon. Dans beaucoup de pays islamiques la prière du vendredi, le sermon et la réunion des croyants dans la mosquée, constituent l'unique possibilité pour l'opposition politique de se faire entendre. Il peut donc être très important de connaître le sujet du sermon du vendredi. Le Shah d'Iran l'ignorait et ça lui a coûté son trône.

"Zakah" veut dire charité ou aumône obligatoire. Autrefois l'aumône obligatoire n'était rien d'autre qu'une sorte d'impôt pour financer les guerres islamiques. Dans les états islamiques modernes elle aurait perdu de son importance. Mais l'autre interprétation reste en vigueur : les mendiants islamiques ont droit à leur aumône.

Le Ramadan est le mois du carême. Etant donné qu'il est déterminé d'après l'année lunaire, il varie d'une année à l'autre. Pour 1991 le Ramadan se tient durant le mois de mars. Durant le Ramadan le musulman ne peut ni manger, ni boire, ni fumer pendant toute la journée, du moins jusqu'au coucher du soleil. La nuit en revanche il peut rattraper son retard. (Noter qu'un musulman ne peut jamais boire de l'alcool, même pas la nuit). Pendant la journée tous les musulmans travaillent l'estomac vide; un sérieux effort, qui renforce la solidarité entre les croyants. Conséquence logique : les croyants sont beaucoup plus sensibles pour les matières religieuses durant le Ramadan que durant le reste de l'année.

Il en va de même pour le hadj, le pèlerinage à la Mecque qui chaque année encore provoque son lot habituel de morts. Mais c'est le devoir de tout bon musulman pouvant se le permettre et ayant une bonne condition physique de le faire au moins une fois dans sa vie. Une fois arrivé sur place, le pèlerinage dure encore plusieurs jours durant lesquels les pèlerins participent à des rituels compliqués. Le sommet du pèlerinage est l'approche progressive du Kaäba, le cube noir pré-islamique qui constitue le centre physique de l'Islam.

Une fois le pèlerinage terminé, il reste encore quelques jours pour fêter. C'est un événement inoubliable et solennel. Cette année, le hadj se tiendra au mois de juin.

Les routes seront envahies par des millions de pèlerins et quand à ce moment-là les choses tournent mal, elles tournent vraiment mal. C'est entre autre pour cette raison que beaucoup d'experts estiment qu'il voudrait mieux que tous les soldats des forces alliées aient quitté l'Arabie avant la fin du mois de mai. (à suivre)

VAN DEN PUTTE ANTOON
Traduit par CUYLE Ph.

Sources : Lucas Catherine "In naam van de islam" 1985

André Chouraqui "Koranvertaling"

Sus van Elzen Knack artikels

LES SPORTS DE COMBAT ORIENTAL

Les sports de combat oriental sont inévitablement associés au sage *senzei* (le maître) qui raconte des pensées sur l'arrière-plan d'un soleil couchant. Si on jette un regard sur la plupart des clubs de karaté en Belgique, on constatera que la philosophie qui se trouve derrière ces sports, ne s'accorde pas avec la mentalité occidentale. Personne ici ne s'affichie à un club de karaté à cause de la philosophie.

Le combat et l'entraînement l'emportent dans une société matérialiste comme la nôtre, sauf peut-être pour quelques excentriques et quelques groupes thérapeutiques pour ménagères stressées.

Il y a quand-même dans ces sports certains composants physiques qui touchent à la vie spirituelle.

1. La base

Karaté se traduit littéralement comme "main vide", la seule arme avec laquelle les paysans pouvaient se défendre contre les samourais. A cause de cette origine - le karaté étant développé par les serfs faibles - le karatéka préférera plutôt de supporter et relativiser au lieu d'attaquer.

2. L'entraînement

Le karaté se sert des lois suivantes :

- Plus la vitesse est élevée, plus le coup sera fort, indépendamment de la force que l'on utilise,
- Plus la surface avec laquelle on frappe est dure, plus l'effet du coup sera grand,
- La masse derrière le coup peut être augmenté par des mouvements rotatifs. C'est cette masse qui détermine la force du coup,
- Dans le combat un homme a également besoin d'énergie mentale, énergie qui peut être acquise par l'entraînement,
- Toutes les parties du corps devront être employées si peu que leur contributions soient. Il est évident qu'un coup donné par un seul bras soit moins efficace que celui qui est apprié par tout le corps. Cela doit aboutir à une complète tension de toutes les parties du corps au moment du coup. Il va de soi qu'un entraînement qui poursuit ce but, est si exigeant qu'on est complètement épuisé après les exercices.

3. L'effet mortel

Les points de contact où le karatéka frappe le corps, sont tous des points très vulnérables. Il faut se rendre compte qu'un coup de karaté peut entraîner la mort ou des mutilations graves.

La conclusion peut être que l'aspect philosophique dans les sports de combat oriental est presque absent chez nous. D'ailleurs, même dans l'Orient, la philosophie est surtout utilisée comme élément de marketing et de standing, c'est à dire comme moyen dont les coaches se servent pour obtenir des subventions et du sponsoring.

EDO SARTINI

